



REPÈRES

Pour vous aider à assurer au plus vite et au moindre coût le dédouanement de vos marchandises, la douane française vous propose toute une gamme de procédures et des conseils intégrant vos contraintes logistiques. Elle s'appuie sur une approche globale des marchandises en mouvement, plus particulièrement celles que vous destinez à l'exportation.

LA DOUANE PARTENAIRE DES ENTREPRISES À L'EXPORTATION

À LA RECHERCHE DE PROCÉDURES DOUANIÈRES DÉMATÉRIALISÉES, PERSONNALISÉES ET SÉCURISÉES ?
 ... D'OUTILS MODERNES ADAPTÉS ET DE STRUCTURES DÉDIÉES À L'ÉCOUTE DE VOTRE PROJET D'EXPORTATION ?
 ... LA DOUANE VOUS CONSEILLE DES PROCÉDURES INTÉGRANT VOS CONTRAINTES LOGISTIQUES.

DES PROCÉDURES DOUANIÈRES PERSONNALISÉES ET SÉCURISÉES

Vous pouvez acquérir le **statut d'opérateur économique agréé**, si vous souhaitez renforcer votre activité à l'exportation et fluidifier davantage vos échanges. Sous réserve de remplir certaines conditions, ce statut vous offre des **facilités d'accès aux simplifications douanières**, des **taux de contrôle adaptés** et la reconnaissance de votre **qualité de partenaire commercial sûr et fiable** par les pays tiers ayant mis en place un programme similaire.

Pour gagner en temps, coût et réactivité, vous avez accès à **une nouvelle offre de procédures de dédouanement**, adaptées à vos contraintes d'exportation : dédouanement à domicile, dédouanement centralisé national, dédouanement centralisé communautaire déclarations simplifiées, déclarations anticipées.

DES OUTILS MODERNES AU SERVICE DE VOTRE OPÉRATION D'EXPORTATION

■ VOUS INFORMER ET TROUVER DE L'AIDE POUR VOS DÉMARCHES DE COMMERCE INTERNATIONAL ?

Le **site Internet de la douane** met à votre disposition quotidiennement la réglementation, les publications, l'actualité et les manifestations douanières, ainsi que l'annuaire des services douaniers.



Direction Générale des Douanes et Droits Indirects
 Bureau Information et Communication
 11, rue des deux Communes
 93558 MONTREUIL CEDEX
www.douane.gouv.fr

Infos Douane Service

0811 20 44 44

Service 0,06 € / min + prix appel



Tous les deux mois, **DOUANE +**, la lettre d'information économique et fiscale de la douane, vous propose plus d'informations en ligne. Vous y trouverez entre autres des dossiers thématiques et des vidéos « Avis d'experts », qui donnent la parole à des experts issus de la douane ou des entreprises du commerce international.

Retrouvez également le fil de l'actualité douanière sur **Twitter**.

■ AMÉLIORER VOTRE STRATÉGIE COMMERCIALE À L'EXPORTATION ?

- La douane vous aide dans la **classification des marchandises** avec la **procédure de renseignement tarifaire contraignant (RTC)**. Gratuite, certifiée par l'Association Française de Normalisation (AFNOR), elle vous permet d'obtenir de la douane une décision de classement tarifaire. Pour toute information sur les 10 engagements de la certification AFNOR, vous pouvez consulter le site Internet de la douane : douane.gouv.fr

Le RTC :

- est valable 3 ans,
- lie l'ensemble des services douaniers de l'UE,
- constitue, à l'exportation, une aide précieuse en cas de contestation de l'espèce déclarée, dans la mesure où les 6 premiers chiffres de la codification sont communs à tous les pays adhérents à l'Organisation mondiale des douanes (OMD).

- Que vous soyez fabricant ou commerçant, exportateur occasionnel ou non, le **statut d'exportateur agréé (EA) permet la certification de l'origine préférentielle sur vos factures ou sur tout document commercial**. **À ne pas confondre avec celui d'opérateur économique agréé (OEA)**, ce statut incontournable délivré par la douane allège vos formalités documentaires et sécurise vos marchés à l'exportation.

La douane vous accompagne dans votre démarche de maîtrise des règles d'origine dès le dépôt de votre demande. Le statut d'EA vous permettra notamment d'optimiser le coût de vos approvisionnements et de faire bénéficier vos clients de droits de douane réduits ou nuls.

- La procédure du **renseignement contraignant sur l'origine (RCO)** complète cette palette de facilitations et d'outils de sécurisation juridique. Gratuit, le RCO vous donne **l'avis de la douane sur l'origine du produit que vous souhaitez importer ou exporter**. La demande de RCO peut être faite dans deux cadres juridiques distincts :
 - **l'origine préférentielle** : elle permet de bénéficier d'un avantage tarifaire (entrée à droits de douane réduits ou nuls) au titre d'un accord de libre-échange ;
 - **l'origine non préférentielle**, dite de droit commun : elle est utile à l'importation dans l'UE, notamment pour connaître les mesures de politique commerciale applicables (par exemple, droits anti-dumping).

Le RCO lie tous les services douaniers européens pour une durée de 3 ans.

- **Pour mieux vous protéger des contrefaçons** et préserver vos droits de propriété intellectuelle en tant que fabricant, vous avez tout intérêt à **déposer une demande d'intervention**, simple, gratuite, valable un an et renouvelable, auprès du service dédié de la direction générale des douanes et droits indirects. dg-e1@douane.finances.gouv.fr

■ MIEUX CONNAÎTRE LES STATISTIQUES À L'EXPORTATION VERS UN PAYS CIBLE ?

- La douane diffuse chaque mois les **statistiques du commerce extérieur** et vous propose également pour cibler vos futurs clients des données détaillées par pays et produits, des brochures régionales, ainsi que les cartes de France de l'export : lekiosque.finances.gouv.fr

■ RÉALISER EN LIGNE ET EN TOUTE SÉCURITÉ VOS DÉMARCHES DOUANIÈRES ET FISCALES ?

- La douane vous ouvre son **portail Pro.douane dédié aux professionnels**. Grâce à l'ouverture d'un compte et des habilitations spécifiques, vous accédez à un bouquet de services personnalisés, correspondant à vos besoins, notamment pour effectuer vos demandes de renseignement tarifaire contraignant.

DES STRUCTURES DE PROXIMITÉ DÉDIÉES À VOTRE INFORMATION

Les **cellules conseil aux entreprises (CCE)** vous aident à **optimiser vos procédures douanières et accroître ainsi votre compétitivité à l'international**, en gagnant du temps et réduisant significativement vos coûts de trésorerie. Vous trouverez leurs coordonnées sur le site Internet de la douane : douane.gouv.fr

